

« LE PASS'AIDANT »

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants



En partenariat avec



Tel : 06.34.01.00.30

Mail : passaidant@utrca.fr

ORGANISATION, RÔLES ET MISSIONS

« LE PASS'AIDANT »

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants

(A destination des professionnels)

SOMMAIRE :

1-	INTRODUCTION	P 3
2-	OBJET DU SERVICE	P 3
3-	CONTACTER LA PFR	P 3
4-	LES MISSIONS DE LA PFR	P 4/5
5-	POPULATION CONCERNEE	P 6
6-	PRESENTATION DE L'EQUIPE	P 6
7-	PARTENAIRES	P 7
8-	DROITS ET OBLIGATIONS	P 8
9-	EVALUATION	P 9

1. INTRODUCTION :

Les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) ont été créées dans le cadre du plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 1b).

Leur déploiement se poursuit dans le cadre de la mesure 28 du Plan Maladies Neurodégénératives (PMND) 2014-2019.

Ce livret d'information a pour but de vous présenter le fonctionnement de la plateforme d'accompagnement et de répit « Le Pass'Aidant ».

2. OBJET DU SERVICE :

La PFR (plateforme d'accompagnement et de répit) est portée par la Mutualité Française Champagne Ardenne SSAM et co-portée par le Centre Hospitalier de Charleville-Mézières.

Elle est sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Elle a été créée en décembre 2018.

3. CONTACTER LA PFR :

Une permanence téléphonique est assurée :

- Au 06.34.01.00.30
- de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 tous les jours ouvrés

L'équipe de la PFR est présente :

- Les mardis, mercredis et vendredis : 20 rue Général De Gaulle 08700 Nouzonville
- Les lundis et jeudis : Centre de Santé rue Savigny Pré 08000 Charleville-Mézières
- de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 tous les jours ouvrés
- Par mail : passaidant@utrca.fr (réponse sous 24h les jours ouvrés)

4. LES MISSIONS DE LA PFR :

Face au constat d'épuisement de nombreux aidants et de dégradation de leur propre état de santé, la plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) vous apporte un soutien accru, en adéquation avec vos besoins, par des professionnels formés.

Une plateforme d'accompagnement et de répit assure :

- **recensement de l'ensemble des prestations** et services existants sur le territoire,
- **communication auprès des partenaires** pour repérer les aidants, information, écoute et soutien aux aidants,
- **organisation d'un répit à domicile** par une suppléance de l'aidant,
- **proposition d'activités** favorisant la vie sociale auprès du couple aidant/aidé.

En France, 850 000 personnes sont atteintes par la maladie d'Alzheimer, 150 000 par la maladie de Parkinson, et 100 000 par la sclérose en plaques.

LES PRIORITES NATIONALES

Le plan maladies neurodégénératives (PMND) comprend 3 grandes priorités nationales :

- améliorer le diagnostic et la prise en charge des malades
- assurer la qualité de vie des malades et de leurs aidants
- développer et coordonner la recherche

LES PRIORITES DANS LA REGION GRAND EST

Le plan régional Grand Est du PMND décline les orientations nationales à partir des éléments du diagnostic régional en concertation avec les professionnels de santé du Grand Est et les usagers. Il s'inscrit dans le projet régional de santé au sein des parcours de la personne âgée et de la personne en situation de handicap.

Les objectifs du plan régional sont :

- consolider l'expertise grâce aux centres de ressources et de compétences
- coordonner les parcours de proximité
- conforter le maillage des dispositifs issus des plans Alzheimer
- développer l'éducation thérapeutique du patient
- développer l'aide aux aidants

LES MISSIONS :

L'intervention des professionnels de la PFR pourra être collective ou individuelle, en fonction des besoins et demandes.

- Activités de soutien et d'écoute à destination des aidants ou du couple aidant/aidé
 - Ecoute/ soutien psychologique
 - Information sur la maladie, les soins, les services, les associations existantes localement
 - Présentation des aides possibles (APA, MAIA, SOLIHA...)
 - Médiation/gestion de l'agressivité
 - Orientation vers des groupes de paroles partenaires (via France Alzheimer, AFSEP)
 - Action d'aide à la mise en place de solutions de répit (via TRAJECTOIRE)
 - Médiation familiale
 - Aide à la mise en place d'activités ou vacances

- Activités favorisant le maintien du lien social du proche aidant ou du couple aidant/aidé
 - Orientation vers des bistrotts mémoire existants
 - Sorties culturelles (musée, théâtre, concert, thé dansant)
 - Activités sociales (ateliers cuisine, bricolage, artistique, sophrologie, bien être, sportives, jardinage)
 - Sorties à thèmes (festival des marionnettes, journée du patrimoine, atelier dégustation, marché de Noël, foire aux pommes)
 - Sortie marche, pique-nique.
 - Groupe de parole et d'échange.

- Activités d'informations et de formations des proches aidants ou du couple aidant/aidé pourront se déployer sur chacun des 3 sites
 - Formations des aidants en collaboration étroite avec l'association France Alzheimer pour compléter l'offre de formation.
 - Séances d'information à thèmes (outils pratiques pour la gestion de la vie quotidienne, aides financières)
 - Rencontre avec un patient expert

- Solution de répit pour l'aidé
 - Informations et aides à la mise en place de différentes possibilités de temps de répit pour l'aidant (accueil de jour, halte répit, hébergement temporaire)
 - Intervention à domicile du personnel de la plateforme auprès de l'aidé, dans le cadre d'une action individuelle proposée par la PFR pour l'aidant

- Répit collectif (max. 4 aidés par professionnel) le temps d'une activité collective organisée au sein de la PFR.

Après avoir analysé la situation, l'équipe de la PFR pourra se déplacer au domicile de l'aidant en cas de besoins.

5. POPULATION CONCERNEE :

Tout individu venant en aide à une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative.

6. PRESENTATION DE L'EQUIPE :

- Un médecin gériatologue
 - Il est l'interlocuteur privilégié des médecins traitants
 - Il participe aux formations des aidants sur les pathologies neurodégénératives et maladies apparentées

- Une infirmière coordinatrice :
 - En lien avec la direction, elle assure le suivi de la gestion administrative, la coordination et l'organisation des offres de répit
 - Elle élabore les projets
 - Elle conseille les aidants lors des permanences
 - Elle informe des activités de soutien et de relais
 - Elle évalue les besoins
 - Elle est l'interlocutrice privilégiée des différents partenaires et des personnes ressources, mais aussi le garant du suivi du bon fonctionnement des prestations de répit proposées

- Une psychologue
 - Elle réalise les entretiens et évaluations psychologiques des aidants
 - Elle évalue les facteurs qui viennent altérer la relation d'aide afin de faciliter l'engagement et favoriser le maintien à domicile.
 - elle est indispensable au suivi, à l'accompagnement et à la mise en lien des participants.

- Une ASG (Assistante de soins en Gériatrie)
 - Elle assure les moments de répit ponctuels à domicile ou dans les locaux de la plateforme d'accompagnement et de répit pour relayer l'aidant principal.
 - Elle organise en collaboration avec l'IDEC, le psychologue, les ateliers, activités, sorties, selon les besoins et demandes.

7. PARTENAIRES :

La Plateforme d'Accompagnement et de Répit s'est entourée d'un réseau de professionnel :

- Dispositif d'appui à la coordination des parcours
 - MAIA ((Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)
 - PTA (Plateforme Territoriale d'Appuie)
 - Réseau Arduinn'age
 - CD 08 (Conseil Départemental)
 - MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

- Etablissement de santé
 - pôle d'évaluation du Centre Hospitalier de Charleville-Mézières (CHCM)
 - service social du CHCM
 - service de gériatrie du CHCM
 - UCC (Unité Cognitivo-Comportementale)

- SSIAD (Service de Soins à Domicile)
- ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer)
- HAD (Hospitalisation à Domicile)
- Professionnels de santé (médecins traitants, neurologue, Infirmiers libéraux, orthophoniste, pharmacie, organismes d'aide à domicile)

- Association MND (France Alzheimer, Parkinson, Sclérose En Plaque)

- CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

- Accueil de jour du territoire
- Hébergement temporaire

Ces partenaires professionnels sont en lien direct avec les personnes atteintes de maladie neurodégénérative et de leurs aidants.

Ils sont un atout majeur pour la PFR :

- De par leur expérience propre à leur domaine de compétence qui peuvent aider la PFR à répondre aux besoins individuels des aidants.
- Ils sont un élément clé pour diriger les aidants vers la PFR.

Et d'un réseau de partenaires « soins bien être » :

- Mme Lefort (massage Nouzonville)
- Mme Méchin centre sociale Nouzonville (chant)
- Arts du souffle (école des arts du souffle=massage)
- Mr Benmoussa (relaxation)
- Mme Velle (massage ayurétique, médiation relaxation)

Autant de partenaires indispensables pour le bien être des aidants afin de leur apporter « lâché prise » le temps d'un instant et moment de répit.

La PFR participe également aux forums sur invitation des partenaires afin de se faire connaître et d'accroître son réseau :

- SARC « santé, bien être, sport, handicap »
- Journée régionale rencontre des PFR organisé par l'ARS à Chalon en Champagne

8. DROITS ET OBLIGATIONS :

La PFR s'inscrit dans le respect des principes et des valeurs définies par la charte des droits et des libertés de la personne âgée et handicapées. Cf annexe

- Secret professionnel :

Le personnel est tenu de respecter la dignité, l'intimité, la confidentialité des informations vous concernant. Il est tenu au secret professionnel défini par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

- Bienveillance :

L'équipe sera particulièrement attentive à votre bienveillance par son écoute, ses relations, et l'attention qu'elle vous prodiguera.

Vous et votre proche êtes tenus en retour de respecter le personnel et les intervenants extérieurs.

→ Les faits de violence sur autrui sont susceptibles d'entraîner des procédures judiciaires ou administratives.

Un numéro de téléphone est à votre disposition :

ALLO Maltraitance : 3977.

C'est le numéro national contre la maltraitance, qui est un dispositif d'accueil et d'écoute téléphonique à disposition de tous en vue d'alerter sur une situation de maltraitance.

- Droit à l'image :

La PFR peut être amenée à effectuer des photos et vidéos lors des activités. Le consentement des différentes personnes sera recueilli.

- Traitement informatisé des données :

Chaque accompagnement fera l'objet d'un suivi écrit.

Les données informatisées pour la gestion médico-administrative ne seront pas utilisées à d'autres fins. La personne peut, par l'intermédiaire des personnes physiques ou morales ou les autorités habilitées, exercer son droit d'accès et de rectification (loi n° 2004-801 du 6 août 2004). Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés (loi n°78/17 du 6 janvier 1978), la personne est informée que son dossier administratif ou médical est transmis aux personnes habilitées des différents organismes dont elle dépend.

- Accessibilité :

La PFR est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe d'accès libre aux fauteuils roulants et déambulateurs.

9. EVALUATION : QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DES USAGERS

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction sera adressé en aval de l'accompagnement mis en place.

Il nous permettra de prendre en compte les remarques et suggestions d'amélioration, mais aussi d'être encouragé par les compliments.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.